

PAUL JANSSENS
LUC DUERLOO

ARMORIAL DE LA NOBLESSE BELGE

A · E

DU XV^e AU
XX^e SIECLE

INTRODUIT PAR

Andrée Scufflaire
PRESIDENT DU CONSEIL HERALDIQUE
DU ROYAUME DE BELGIQUE

Baron Charles Papeians de Morchoven
PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DE LA NOBLESSE
DU ROYAUME DE BELGIQUE

Michel Pastoureau
DIRECTEUR D'ETUDES A L'ECOLE PRATIQUE
DES HAUTES ETUDES (SORBONNE)

 Crédit Communal

1992

EYLL (van)

Bibl.: GOETHAIS, *Dictionnaire*: I (1852) 980-988; WITTERT, *Nederlandsche adel* (1913) 804-806; ANB (1871) 88-96 & 383, (1931-1932) I, 165-189, (1933) II, 122-124; de l'ESCAILLE, La seigneurie de Baarlo (1896-1897); van HAEGENDOREN et ROUHART-CHABOT, *Inventaire manuscrit van Eyll* (s.d.); van HAEGENDOREN, *Fonds van Eyll* (s.d.); EPN (1988) 169-183.



Sources:
HHSA RR/I.12, 234
& AVA AA/RK.

Vienne, 11 mai 1662. L'empereur Léopold I^e.

Confirmation motu proprio de noblesse avec concession de quatre quartiers nobles pour Alard-Laurent van Eyll, seigneur de Jeneretz, chanoine de la collégiale Saint-Servais de Maestricht, et concession du titre (personnel) de chevalier du Saint Empire, avec confirmation de noblesse et concession de quatre quartiers nobles pour son frère Laurent-Guillaume.

Armes: «Scutum videlicet coeruleum seu azureum, lily simplex croceum seu aureum repreäsentans. | Scuto in[n]jatur galea aperta seu clathrata, tornearia vulgo dicta, diadema aureo superimposito, phalerisque seu lacinis ab utroque latere tam dextro quam sinistro caeruleis et croceis mixtum circumfusis, molliterque defluentibus ornata, e cuius cono cervus item caeruleus aureis cornibus insignis medius prosiliat. Insuper armorum haec insignia ex munificentia Nostra Caesarea bini armorum custodes, leones crocei, cauda dupli in dorsum reflexa, posterioribus du[m]taxat pedibus innixi, anterioribus scutum fulciant.»



Sources:
A.R. n° 95/G4 &
A.R. 20.04.1819 n° 2.

Laeken, 13 septembre 1817. Le roi Guillaume I^r.

Nomination de Guillaume-Alard-Laurent-Nicolas van Eyll de Doyon avec le titre de baron au Corps équestre de la province de Namur. Cet arrêté a été annulé.

Armes: ni description, ni dessin.

1

La Haye, 5 mars 1816. Le roi Guillaume I^r.

Nomination de Charles-Alexandre-Guillaume-Joseph van Eyll de Doyon au Corps équestre du Luxembourg (fils du précédent). Son admission dans la noblesse fut certifiée par un 'acte de preuve'. Armes: non décrites.



Sources:
A.R. n° 132 &
HRvA Arm E/6.



Sources:
AE D.A. 399 &
M.4, 101.

Bruxelles, 28 avril 1871. Le roi Léopold II.

Concession du titre de baron, transmissible à tous les descendants du nom, pour Guillaume-Jules van Eyll, propriétaire (fils du précédent).

Armes: «d'azur, à la fleur de lys d'or. | L'écu timbré de la couronne de baron, sommé d'un heaume d'argent, couronné, grillé, colleté [et] liseré d'or, doublé et attaché de gueules, aux lambrequins d'or et d'azur. Cimier: un cerf naissant d'azur, ramé d'or. Supports: deux lions d'or, la queue fourchue et passée en sautoir, armés et lampassés de gueules.»



Sources :
dH. 34



Sources :
AE D.11, 448.



Sources :
AE D.11, 455.

2-4

Arrêté royal, 28 mars 1921. Le roi Albert I^{er}.

Admission dans la noblesse du Royaume de Guillaume van Eyll, ainsi que de son frère Victor et de sa sœur Irma, épouse du chevalier de Maurissens. Le diplôme n'ayant pas été levé, cet arrêté est resté sans effet.
Armes : ni description, ni dessin.

3

Bruxelles, 19 juillet 1922. Le roi Albert I^{er}.

Admission dans la noblesse du Royaume de Guillaume-Alard-Adolphe-Joseph van Eyll (l'un des précités), capitaine-commandant de réserve de cavalerie, etc., et concession au même du titre de baron, transmissible par ordre de primogéniture.

Armes : « d'azur, à la fleur-de-lis d'or. | L'écu surmonté d'une couronne de baron pour le titulaire et sommé pour [les] autres descendants d'un heaume d'argent, couronné, grillé, colleté et liseré d'or, doublé et attaché de gueules, aux lambrequins d'or et d'azur, l'écu supporté par deux lions d'or, armés[s] et lampassé[s] de gueules, la queue fourchue et passée en sautoir. Cimier : un cerf naissant d'azur, ramé d'or. »

4

Bruxelles, 19 juillet 1922. Le roi Albert I^{er}.

Admission de Victor-Joseph-Alard van Eyll (frère du précédent) dans la noblesse du Royaume et concession au même du titre de baron, transmissible par ordre de primogéniture.

Armes : description identique à celle des lettres patentes précédentes.